



**AMOPA**  
Section des Landes

Association des Membres de l'Ordre des  
**Palmes académiques**



**BA 118 Mont de Marsan**  
**Colonel Rozanoff**



**Association Aéronautique**  
**et Astronautique de France**

# Concours Aéro

## Règlement

### Année scolaire 2017 - 2018

#### **Article 1 : objet du concours**

Ce concours, intitulé « Concours Aéro » est organisé conjointement par l' Association des Membres de l'Ordre des Palmes académiques : AMOPA, la Base aérienne 118, colonel Rozanoff de Mont de Marsan et l' Association Aéronautique et Astronautique de France : 3AF, ci-après dénommés « les organisateurs ».

Ce concours est destiné à distinguer des dossiers témoignant d'une illustration de la vie aéronautique landaise. Ces dossiers peuvent tout à la fois s'ancrer dans la mémoire, l'histoire, l'empreinte économique et sociale de l'aéronautique.

#### **Article 2 : candidats**

Ce concours est ouvert aux élèves des classes de CM 1 et CM 2 des écoles du département des Landes.

#### **Article 3 : critères de sélection**

Le concours est ouvert à plusieurs initiatives :

- Réalisation d'un dossier papier
- Travail de groupe d'élèves
- Dossier texte, texte et illustrations, bande dessinée...
- Utilisation des moyens informatiques
- Recherche des informations : archives, Internet, bibliothèque, mémoires locales...

Seront retenus les dossiers répondant à l'un ou l'autre des critères suivants :

- Choix du personnage : en lien avec l'aviation, Landais de préférence (Pilote ou pas, militaire ou civil, mécène de l'aviation, industriel...)
- Qualité de la réalisation : présentation, rédaction dans un français correct, justesse et pertinence des informations.

#### **Article 4 : dossier de participation**

Le dossier devra obligatoirement comporter sur la première page :

- Nom de l'école, adresse postale, téléphone, mél
- Classe et nom de l'enseignant
- Noms et prénoms des élèves
- Titre du dossier
- Année de participation.

